

Paris, le 2 mai 2018

Publication des SFCR solo et groupe de CNP Assurances au 31 décembre 2017

CNP Assurances a publié aujourd'hui ses rapports en français sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Condition Report* ou SFCR), conformément aux exigences réglementaires. Ces rapports, relatifs à l'exercice 2017, ont été approuvés par le conseil d'administration de CNP Assurances lors de la séance du 27 avril 2018. Les versions anglaises de ces rapports seront disponibles en ligne prochainement.

Le SFCR est un rapport narratif à destination du public, exigé par la directive Solvabilité 2 depuis 2016. Il est produit à fréquence annuelle :

- pour le groupe CNP Assurances, c'est-à-dire en consolidant l'activité de CNP Assurances SA et de ses principales filiales en France et hors de France
- pour CNP Assurances SA en vision solo, c'est-à-dire en considérant uniquement l'activité de CNP Assurances SA sans consolider l'activité de ses filiales

ELEMENTS CLES

- **CNP Assurances a fait le choix d'évaluer sa solvabilité de façon transparente en appliquant dès le 1^{er} janvier 2016 la formule standard préconisée par le régulateur, sans mesure d'équivalence prudentielle et sans mesure transitoire (sauf *grandfathering* des dettes subordonnées)**
- **Les taux de couverture du SCR du Groupe et de l'ensemble de ses filiales traduisent une solvabilité confortable, malgré une année 2017 marquée par des taux d'intérêt bas en Europe**
- **Fonds propres éligibles en couverture du SCR groupe de 26,1 Md€ à fin 2017, composés à 81 % de fonds propres de niveau Tier 1. En complément, les principales filiales disposent d'un surplus de fonds propres additionnels de 3,3 Md€ non reconnus par le régulateur au niveau du Groupe**
- **SCR groupe de 13,7 Md€ à fin 2017, dont 54 % au titre des risques de marché et 34 % au titre des risques de souscription**
- **Bénéfice de diversification entre les risques de 5,4 Md€, soit 26 % du SCR, qui traduit l'excellente diversification de CNP Assurances tant entre ses différents marchés (Europe et Amérique Latine) qu'entre ses différents segments d'activité (épargne/retraite et prévoyance/protection)**
- **Taux de couverture du SCR groupe de 190 % à fin 2017**
- **Taux de couverture du SCR solo de CNP Assurances de 201 % à fin 2017**

1. Taux de couverture du SCR

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus.

CNP Assurances a choisi de calculer son taux de couverture du SCR en utilisant la formule standard sans mesure d'équivalence prudentielle et sans mesure transitoire, à l'exception du *grandfathering*¹ des dettes subordonnées. CNP Assurances applique les exigences de Solvabilité 2 à l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre du groupe prudentiel, y compris au Brésil, de manière à présenter des mesures de risques cohérentes à l'échelle du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les taux de couverture du SCR des principales filiales du Groupe sont les suivants :

Pays	Périmètre	Fonds propres éligibles à la couverture du SCR (Md€)	SCR (Md€)	Taux de couverture du SCR à fin 2017	Rappel : Taux de couverture du SCR à fin 2016
Groupe	Groupe CNP Assurances	26,1	13,7	190 %	177 %
France	CNP Assurances SA	27,1	13,5	201 %	188 %
Brésil	Caixa Seguradora ²	2,7	1,0	266 %	294 %
Italie	CNP UniCredit Vita	0,8	0,4	234 %	239 %
Irlande	CNP Santander Insurance Life	0,3	0,1	220 %	198 %
Irlande	CNP Santander Insurance Europe	0,2	0,1	133 %	131 %

Le taux de couverture du SCR groupe intègre 100 % des SCR des principales filiales, même si CNP Assurances ne détient par exemple que 51,75 % de Caixa Seguradora (Brésil), 57,5 % de CNP UniCredit Vita (Italie) ou 51,0 % de CNP Santander (Irlande). En revanche, **il n'intègre pas les surplus de fonds propres des principales filiales au-delà du SCR contributif** (3,3 Md€ y compris intérêts minoritaires³, soit 24 % du SCR groupe au 31 décembre 2017), non reconnus par le régulateur au niveau du Groupe du fait des règles de non-fongibilité. Dans ce contexte, les SCR des principales filiales sont couverts seulement à 100 % dans la vision consolidée réglementaire. D'un point de vue économique néanmoins, CNP Assurances perçoit des dividendes réguliers de ses filiales d'assurance (282 M€ en 2017).

Le taux de couverture du SCR solo de CNP Assurances s'établit à 201 % à fin 2017, soit un taux supérieur à celui du groupe (190 %). En effet, les fonds propres éligibles de CNP Assurances SA ne sont pas pénalisés par les règles de non-fongibilité contrairement à ceux du groupe. Les taux de couverture du SCR des autres filiales sont aussi significativement supérieurs à 100 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2, le groupe CNP Assurances a décidé de réduire le nombre d'entreprises d'assurance opérant en France afin de simplifier la gouvernance, d'optimiser les besoins de fonds propres et de diminuer les coûts récurrents. En 2017, CNP Assurances a continué de simplifier la structure du groupe en procédant aux fusions par absorption suivantes : CNP Assurances SA a absorbé Préviposte et ITV⁴, et Filassistance a absorbé Garantie Assistance. Pour rappel, CNP Assurances SA avait déjà procédé en 2015 à l'absorption d'une autre filiale, CNP IAM.

¹ Les dettes subordonnées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 sont considérées comme des fonds propres Tier 1 (pour les titres perpétuels) et Tier 2 (pour les titres datés) pendant une période de dix ans s'achevant le 1^{er} janvier 2026.

² CNP Assurances applique Solvabilité 2 à Caixa Seguradora, sans mesure d'équivalence avec les normes prudentielles brésiliennes, uniquement pour les besoins du calcul de la solvabilité du Groupe. Le taux de couverture du SCR de Caixa Seguradora n'a aucune conséquence réglementaire pour les entités brésiliennes.

³ Dont 2,1 Md€ de surplus de fonds propres au Brésil.

⁴ Cf. p.238 du document de référence 2017.

2. Taux de couverture du MCR

Le MCR représente le montant minimum de fonds propres d'un assureur en-deçà duquel l'agrément peut lui être retiré.

CNP Assurances calcule son MCR conformément à la directive Solvabilité 2 : le MCR est une métrique basée sur les volumes de primes, de prestations et de capitaux sous risques. Au niveau de chaque filiale, le MCR est encadré par un plancher égal à 25 % du SCR et par un plafond égal à 45 % du SCR. Le MCR du groupe consolide l'ensemble des MCR des filiales, sans tenir compte d'éventuels bénéfices de diversification entre filiales.

Au 31 décembre 2017, les taux de couverture du MCR des principales filiales du Groupe sont les suivants :

Pays	Périmètre	Fonds propres éligibles à la couverture du MCR (Md€)	MCR (Md€)	Taux de couverture du MCR à fin 2017	Rappel : Taux de couverture du MCR à fin 2016
Groupe	Groupe CNP Assurances	22,6	7,0	324 %	300 %
France	CNP Assurances SA	23,4	6,1	387 %	354 %
Brésil	Caixa Seguradora ⁵	2,7	0,5	591%	867 %
Italie	CNP UniCredit Vita	0,8	0,2	515 %	532 %
Irlande	CNP Santander Insurance Life	0,3	0,0	651 %	594 %
Irlande	CNP Santander Insurance Europe	0,2	0,0	495 %	449 %

Le taux de couverture du MCR groupe s'établit à 324 % à fin 2017.

Le taux de couverture du MCR solo de CNP Assurances est de 387 % à fin 2017. Les taux de couverture du MCR des autres filiales du Groupe sont aussi significativement supérieurs à 100 %.

⁵ CNP Assurances applique Solvabilité 2 à Caixa Seguradora, sans mesure d'équivalence avec les normes prudentielles brésiliennes, uniquement pour les besoins du calcul de la solvabilité du Groupe. Le taux de couverture du MCR de Caixa Seguradora n'a aucune conséquence réglementaire pour les entités brésiliennes.

3. Impacts du *Volatility Adjustment* et des mesures transitoires sur les provisions techniques et les taux d'intérêt

Le régime prudentiel Solvabilité 2 prévoit des mesures transitoires permettant aux compagnies d'assurance de disposer d'un temps d'adaptation avant d'appliquer pleinement les nouvelles dispositions, et d'en lisser dans le temps les impacts. **Le groupe CNP Assurances n'applique pas les mesures transitoires portant sur les taux d'intérêt ni sur les provisions techniques.**

CNP Assurances utilise l'ajustement pour volatilité statique (*Volatility Adjustment* ou VA), qui corrige la courbe d'actualisation sans risque utilisée pour évaluer les provisions techniques.

Les impacts de ces différentes mesures sur les indicateurs de solvabilité du Groupe au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact de l'ajustement pour volatilité à fin 2017	Rappel : Impact de l'ajustement pour volatilité à fin 2016
Taux de couverture du SCR groupe	n/a	n/a	+ 3 pts	+ 11 pts
SCR groupe (Md€)	n/a	n/a	- 0,1	- 0,5
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR groupe (Md€)	n/a	n/a	+ 0,2	+ 0,6

4. Décomposition du SCR

Le SCR du Groupe au 31 décembre 2017 se décompose de la manière suivante :

(Md€)	2017		Rappel : 2016	
	Brut de capacité d'absorption par les provisions techniques	Net de capacité d'absorption par les provisions techniques	Brut de capacité d'absorption par les provisions techniques	Net de capacité d'absorption par les provisions techniques
Risque de marché (i)	33,1	12,0	30,5	11,6
Risque de souscription vie (ii)	7,4	4,3	5,3	3,5
Risque de souscription santé (iii)	3,2	2,1	3,2	2,0
Risque de souscription non vie (iv)	0,9	0,9	0,7	0,7
Risque de contrepartie (v)	1,4	1,3	1,1	1,1
Bénéfice de diversification (vi)	- 8,6	- 5,4	- 7,0	- 4,7
SCR de base (1) = (i) + (ii) + (iii) + (iv) + (v) + (vi)	37,4	15,2	33,7	14,2
Risque opérationnel (2)	1,5	1,5	1,5	1,5
Capacité d'absorption du SCR par les provisions techniques (3)	- 22,2	-	-19,6	-
Capacité d'absorption du SCR par les impôts différés (4)	- 3,0	- 3,0	- 2,4	- 2,4
SCR total = (1) + (2) + (3) + (4)	13,7	13,7	13,4	13,4

Le SCR du Groupe⁶ se décompose comme suit :

- 54 % pour les risques de marché
- 34 % pour les risques de souscription
- 12% pour les risques de contrepartie et opérationnel

Le bénéfice de diversification entre risques est de 5,4 Md€, soit 26 % du SCR total avant diversification (19,1 Md€). Ce bénéfice traduit l'**excellente diversification de CNP Assurances** tant entre ses différents marchés (Europe et Amérique Latine) qu'entre ses différents segments d'activité (épargne/retraite et prévoyance/protection).

La capacité d'absorption du SCR par les provisions techniques représente 22,2 Md€, soit 59 % du SCR de base (37,4 Md€). Cette réduction s'explique par le poids important des contrats avec participation aux bénéfices, le **faible niveau des taux garantis dans le bilan de CNP Assurances** (0,34 % en France à fin 2017).

La capacité d'absorption du SCR par les impôts différés représente 3,0 Md€, soit 18 % du SCR avant impôt (16,7 Md€). Cette capacité d'absorption est la somme des impôts différés passifs nets du bilan prudentiel Solvabilité 2, et d'une estimation prudente des impôts sur les bénéfices futurs⁷.

⁶ Net de capacité d'absorption par les provisions techniques, avant diversification et avant capacité d'absorption par les impôts différés.

⁷ Evaluation basée sur le business plan en scénario stressé.

5. Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe au 31 décembre 2017 se décomposent de la manière suivante :

(Md€)	Fonds propres du bilan prudentiel S2 à fin 2017	Rappel : Fonds propres du bilan prudentiel S2 à fin 2016
Excédent d'actif sur le passif (1)	22,6	19,7
Dettes subordonnées (2)	7,5	7,8
dont fonds propres Tier 1 restricted ⁸	2,6	2,8
dont fonds propres Tier 2 ⁹	3,9	4,0
dont fonds propres Tier 3 ¹⁰	1,0	1,0
Total des fonds propres du bilan prudentiel S2 = (1) + (2)	30,1	27,5

(Md€)	Fonds propres éligibles à fin 2017	Rappel : Fonds propres éligibles à fin 2016
Fonds propres Tier 1 <i>unrestricted</i> ¹¹	18,6	15,9
Fonds propres Tier 1 <i>restricted</i>	2,6	2,8
Fonds propres Tier 2	3,9	4,0
Fonds propres Tier 3	1,0	1,0
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	26,1	23,7

Les fonds propres inscrits au bilan prudentiel S2 sont de 30,1 Md€, dont 26,1 Md€ sont éligibles à la couverture du SCR. La différence entre ces deux montants provient :

- de 3,3 Md€ de fonds propres non-fongibles. Il s'agit des surplus de fonds propres des entités qui ne sont pas détenues à 100 % par le groupe CNP Assurances, considérés réglementairement comme des fonds propres non disponibles au niveau du groupe prudentiel
- de 0,8 Md€ de dividendes prévisionnels¹². Il s'agit des dividendes à verser au titre de l'année écoulée, comprenant non seulement les dividendes payés aux actionnaires de CNP Assurances mais également les dividendes payés par les filiales aux intérêts minoritaires

La flexibilité financière du groupe CNP Assurances repose sur des fonds propres éligibles de qualité :

- 81 % des fonds propres sont de niveau Tier 1
- CNP Assurances ne recourt à aucun fonds propre auxiliaire

⁸ Les fonds propres Tier 1 *restricted* correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

⁹ Les fonds propres Tier 2 correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

¹⁰ Les fonds propres Tier 3 correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3.

¹¹ Les fonds propres Tier 1 *unrestricted* (18,6 Md€) correspondent à l'excédent de l'actif sur le passif (22,6 Md€) diminué des fonds propres non-fongibles (3,3 Md€) et des dividendes prévisionnels (0,8 Md€).

¹² Les dividendes prévisionnels sont basés sur les chiffres de l'année précédente et ne devraient pas être interprétés comme un engagement. Chaque année, les dividendes sont proposés par le conseil d'administration à sa discrétion et soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

6. Réconciliation des fonds propres éligibles Solvabilité 2 avec les capitaux propres IFRS

Au 31 décembre 2017, le passage des capitaux propres totaux IFRS d'un montant de 20,0 Md€ aux fonds propres éligibles à la couverture du SCR groupe d'un montant de 26,1 Md€ se décompose de la manière suivante :

Groupe CNP Assurances (Md€)	2017	Rappel : 2016
Capitaux propres du groupe	18,3	17,5
Intérêts minoritaires	1,8	1,8
Capitaux propres totaux IFRS	20,0	19,3
Différence de périmètre de consolidation	- 0,1	- 0,2
Reclassification des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS	- 1,8	- 1,8
Elimination des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés	- 2,1	- 2,0
Passage en valeur de marché des actifs	1,5	1,3
Réévaluation des provisions techniques	6,3	3,9
Réévaluation des dettes subordonnées	- 0,3	- 0,4
Autres ajustements	- 0,9	- 0,4
Excédent d'actif sur le passif Solvabilité 2	22,6	19,7
Dettes subordonnées	7,5	7,8
Fonds propres non-fongibles	- 3,3	- 3,0
Dividendes prévisionnels	- 0,8	- 0,8
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR groupe	26,1	23,7
Ecrêtement des dettes subordonnées Tier 2	- 2,5	- 2,7
Elimination des dettes subordonnées Tier 3	- 1,0	- 1,0
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR groupe	22,6	20,0

Le groupe CNP Assurances a fait le choix prudent de ne pas valoriser les actifs incorporels dans son bilan prudentiel, dans la mesure où il n'existe pas de marché actif permettant de les réévaluer à la juste valeur.

Les dettes subordonnées émises par le groupe CNP Assurances sont évaluées à leur valeur de marché retraitée de l'effet des variations du risque de crédit propre au groupe CNP Assurances : leur valeur correspond donc aux flux futurs actualisés à un taux égal à la somme du taux sans risque et du *spread* de crédit à l'émission. **Les dettes subordonnées sont ainsi valorisées à 7,5 Md€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2, contre 7,1 Md€ dans le bilan IFRS.**

7. Réconciliation du bilan prudentiel Solvabilité 2 et du bilan IFRS

Au 31 décembre 2017, le bilan prudentiel Solvabilité 2 et le bilan IFRS du groupe CNP Assurances se présentent de la façon suivante :

Bilan Solvabilité 2 (Md€)	2017	Rappel : 2016
Actifs incorporels	0,0	0,0
Placements et instruments dérivés	390,0	385,2
Provisions techniques : part des réassureurs	28,4	29,4
Impôts différés actif	0,1	0,0
Autres actifs	9,8	9,5
Total des actifs Solvabilité 2	428,3	424,1
Excédent d'actif sur le passif	22,6	19,7
Dettes subordonnées	7,5	7,8
Provisions techniques : <i>risk margin</i> (RM)	4,6	4,0
Provisions techniques : <i>best estimate</i> (BE)	356,6	357,9
Instruments dérivés	1,1	1,2
Impôts différés passif	3,1	2,3
Autres passifs	32,8	31,2
Total des passifs Solvabilité 2	428,3	424,1

Bilan IFRS (Md€)	2017	Rappel : 2016
Actifs incorporels	0,8	0,9
Placements et instruments dérivés	387,1	383,3
Provisions techniques : part des réassureurs	22,7	23,0
Impôts différés actif	0,3	0,3
Autres actifs	12,4	11,6
Total des actifs IFRS	423,3	419,1
Capitaux propres totaux	20,0	19,3
<i>Dont dettes subordonnées</i>	1,8	1,8
Dettes subordonnées	5,3	5,4
Passifs relatifs aux contrats	365,2	361,7
Instruments dérivés	1,1	1,2
Impôts différés passif	0,9	1,3
Autres passifs	30,8	30,2
Total des passifs IFRS	423,3	419,1

Pour son bilan prudentiel Solvabilité 2, CNP Assurances s'appuie en grande partie sur la juste valeur des actifs et passifs utilisée pour l'établissement des comptes IFRS, dans la mesure où cette valorisation est conforme aux principes de valorisation du bilan prudentiel. Cette juste valeur est soumise aux contrôles prévus dans le cadre de l'arrêté des comptes IFRS ainsi qu'à la vérification des commissaires aux comptes. Cette démarche sécurise la production du bilan prudentiel en s'appuyant sur un processus maîtrisé et contrôlé, et assure la cohérence avec les comptes IFRS.

Les principaux retraitements opérés sur le bilan IFRS sont les suivants :

- élimination des actifs incorporels
- réévaluation des actifs à la juste valeur (titres détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, participations dans des filiales non consolidées du Groupe)
- réévaluation des provisions techniques (annulation des provisions techniques IFRS et constatation du *best estimate* et de la *risk margin*)
- reclassement et réévaluation des titres subordonnés
- recalage lié au processus de clôture anticipée

8. Best estimate et risk margin par zone géographique

Les provisions techniques prudentielles correspondent au montant qu'une compagnie d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre compagnie.

Elles sont égales à la somme :

- du *best estimate*, correspondant à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents
- de la *risk margin*, calculée comme le coût d'immobilisation de fonds propres égaux aux SCR de souscription (sans tenir compte des risques de marché) requis pour porter les engagements d'assurance pendant toute la durée de ceux-ci

Compte tenu de l'apparition ces dernières années de taux nominaux négatifs en zone euro, CNP Assurances intègre désormais dans la modélisation du bilan prudentiel des scénarios économiques avec des taux d'intérêt négatifs.

Pour calculer la *risk margin*, CNP Assurances utilise un coût du capital égal à 6 %, comme prévu par l'EIOPA. La *risk margin* est basée sur le SCR de chaque compagnie d'assurance au sein du groupe CNP Assurances, et ne bénéficie d'aucune diversification entre filiales.

Au 31 décembre 2017, le groupe CNP Assurances calcule la *risk margin* sur la base d'une projection fine de l'exigence en capital à partir de différents facteurs de risque pour les filiales françaises, et sur la base d'une approche simplifiée basée sur la durée des passifs pour les filiales internationales, dont le poids dans la *risk margin* du Groupe est limité.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des provisions techniques Solvabilité 2 au 31 décembre 2017 par zone géographique :

Brut de réassurance et brut d'impôt (Md€)	<i>Best estimate</i>	<i>Risk margin</i>	<i>Risk margin / Best estimate à fin 2017</i>	<i>Rappel : Risk margin / Best estimate à fin 2016</i>
France	330,0	4,1	1,2 %	1,1 %
Amérique Latine	11,3	0,4	3,5 %	3,8 %
Europe hors France	15,3	0,1	0,7 %	0,7 %
Total	356,6	4,6	1,3 %	1,1 %

La *risk margin* représente 1,3 % du *best estimate* du Groupe à fin 2017. Le poids plus important de la *risk margin* en Amérique latine correspond au poids plus important des risques de souscription dans les contrats commercialisés par Caixa Seguradora.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 285 millions d'euros en 2017. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (assurance emprunteur et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2^{ème} banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et assurance emprunteur. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Investisseurs et analystes

Vincent Damas | 01 42 18 71 31

Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66

Julien Rouch | 01 42 18 94 93

infofi@cnp.fr

Suivez nous sur :



Avertissement :

Ce document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Ces risques et aléas peuvent concerner par exemple l'évolution de la conjoncture économique et les performances des marchés financiers, les décisions et changements d'ordre législatif ou réglementaire, la fréquence et la gravité des sinistres assurés, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, les changements intervenant dans les politiques des banques centrales ou des gouvernements, les procès ou actions en justice, les effets des acquisitions et des cessions, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence. Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

Certains éléments de l'exercice précédent peuvent être reclassés afin qu'ils soient cohérents avec les données de l'exercice actuel. La somme des données chiffrées présentées dans le présent document peut ne pas correspondre exactement au total indiqué dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et variations en pourcentages sont calculés sur la base de données chiffrées complètes comprenant également les décimales, c'est pourquoi le présent document peut contenir de légères différences dans les sommes et pourcentages en raison des valeurs arrondies. Les résultats définitifs de CNP Assurances en matière de solvabilité doivent être soumis ultérieurement aux autorités de supervision et peuvent différer des estimations explicitement ou implicitement données dans ce document.

Ce document peut contenir des indicateurs alternatifs de performance (par exemple le résultat brut d'exploitation) que CNP Assurances estime être des indicateurs utiles, mais qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, ces indicateurs doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS. Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises.